

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 25 septembre 2020

Objet

**Dossier
d'évaluation
environnementale
du projet de
Renouvellement
Urbain du quartier
de Dravemont**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 septembre 2020 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –
M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT –
M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI – M. DROILLARD –
Mme GRENOUILLEAU – Mme BONNAL – M. BAGILET – Mme PROUHET –
Mme ALFONSI – M. SAILHAN – M. ASFOR – Mme SOLA – M. MEHERZI –
Mme ADENIS – M. JUIF – Mme FRENEL – M. SINSOU – Mme ARNOLD –
Mme CASTAGNET – M. LEDOUX**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme BIJOUX à Mme LACUEY – M. BUNEL à M. BOURIGAULT
Mme DURLIN à M. GALAN – M. CALT à M. SINSOU**

Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de Renouveau urbain du quartier de Dravemont a pour objectifs opérationnels :

- de créer un pôle d'équipements publics attractifs et de qualité, notamment en termes scolaires,
- d'offrir des espaces publics et des voiries de qualité pour une plus grande urbanité et centralité,
- de développer une polarité commerciale à l'échelle du plateau,
- de développer la mixité à travers une nouvelle offre résidentielle,
- de réhabiliter les résidences de logements sociaux sur Dravemont.

Le terrain d'assiette du projet étant supérieur à 10 ha, le projet est soumis à étude d'impact, conformément aux articles L.122-1 et R. 122-2 du Code de l'Environnement.

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.122-1 et R. 122-7, lesquels prévoient que, lorsqu'un projet est soumis à évaluation environnementale, le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation déposée est transmis pour avis à l'autorité environnementale ainsi qu'aux collectivités territoriales et à leurs groupements intéressés par le projet (et notamment la ou les communes d'implantation du projet),

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Patrimoine et Mobilités en date du 14 septembre 2020 ;

Considérant que le quartier de Dravemont est un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville, retenu comme quartier d'intérêt régional du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain ;

Considérant que le projet a été conçu dans un processus de concertation incluant les élus, les équipes techniques de Bordeaux Métropole et de la ville de Floirac, un groupement d'experts (en aménagement urbain, programmation commerciale, ingénierie urbaine), la population du quartier, les acteurs associatifs, les acteurs économiques, le conseil citoyen ;

Considérant que l'étude d'impact environnemental prend suffisamment en compte les principaux enjeux environnementaux liés à ce projet concernant les déplacements et les nuisances associées, la préservation des habitats naturels, l'insertion paysagère, la gestion des eaux et les énergies renouvelables :

En conséquence, Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'émettre** un avis sur le dossier d'évaluation environnementale du projet de Renouveau Urbain du quartier de Dravemont,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le Conseil Municipal, après délibéré,

- **ÉMET** un avis favorable sur le dossier d'évaluation environnementale du projet de Renouveau Urbain du quartier de Dravemont,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 28 septembre 2020

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 28
 Pour : 28
 Contre
 Abstention : 5 (Mmes ARNOLD –
CASTAGNET – MM. CALT – SINSOU -
LEDOUX)



Le Maire,